

ÉTAT-CIVIL.

Naisances : Le 16 août, Paul Meyer; le 17, François Bous; le 18, Elisabeth Gangler, et Jean-François Klein; le 20, Marie-Françoise Mehlem; le 21, François-Charles Bernard; Anne Bernard, et Marguerite Ruppert; le 22, Catherine-Agnès-Sidonie Schou.

Mariages : le 19 août, Jean Scherer, cordonnier, avec Barbe Nimax.

Décès : Néant.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Messieurs les CRÉANCIERS de la faillite de Jean-Baptiste RÖSER, ci-devant banquier à Luxembourg, domicilié de sa personne à Bruxelles, ayant agi sous la raison commerciale de F. RÖSER, sont invités de se réunir SAMEDI, 2 septembre prochain, à trois heures de relevée, dans la salle d'audience, au Palais de justice à Luxembourg, pour former la liste triple du nombre des syndics provisoires à nommer a ladite faillite.

Luxembourg, le 26 août 1837.

Le Président juge-commissaire, P. DESERT.

AU JARDIN HESS,

VIS-A-VIS DE L'ALLÉE, PRÈS DES GLACIS DE LA PORTE NEUVE.

Le sieur Pierre HASTERT, propriétaire de l'Hôtel de Luxembourg, a l'honneur de prévenir le public, que pendant toute la durée de la foire, il tiendra un RESTAURANT, dans le Jardin HESS, situé à l'extrémité de l'Allée, près des glacis de la porte Neuve.

La bonne qualité de ses vins et comestibles, la modicité des prix ainsi que la propreté et la promptitude du service lui font espérer de nombreuses visites.

EN VENTE

chez J. LAMORT, imprimeur à Luxembourg :

Vertraute Reden eines Pfarrers an seine Pfarrkinder,

herausgegeben durch Franz C. C. V. MOLITOR, Pfarrer in Weßdorf.

PRIX : 1 florin 42 cents (3 francs).

On trouve chez M^{me} veuve Jean BARTH, Marché-aux-Fruits, n° 488, à Luxembourg, des HARENGS NOUVEAUX de Hollande, pleins et vides, ainsi que des ANCHOIS FRAIS, a un prix fort raisonnable.

Vente par licitation.

Le lundi, 11 septembre prochain, à deux heures de relevée, il sera procédé en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance de l'arrondissement de et à Luxembourg, le 7 mars 1837, dûment enregistré sur expédition, et en conformité de la loi du 12 juin 1816, par-devant monsieur le juge-de-paix provisoire du canton de Luxembourg, par le ministère du notaire soussigné, délégué par ledit jugement, à la requête de 1° Louis Klein; 2° Théodore Klein, ces deux cordonniers; 3° Thérèse Klein, sans profession; 4° Catherine Klein, assistée et autorisée de Georges Barrière, son mari, tourneur en chaises; 5° Jean Bruch, orfèvre, en sa qualité de tuteur légal de Louis Bruch, enfant mineur, procréé de son union avec feue Susanne Klein, son épouse en premières nocces; 6° Jean Hourt, agent de police, en sa qualité de tuteur légal de Jean-Georges-Prospere et Jean-Baptiste-Victor les Hourt, ses deux enfans mineurs, procréés de son mariage avec feue Madelaine Klein, son épouse en secondes nocces, tous demeurant dans la ville de Luxembourg, en présence de Joseph Cognioul, marchand coutelier, demeurant en cette ville, en sa qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Louis Bruch, et en présence encore de Philippe-Charles Lejeune, agent de police, demeurant en la même ville, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits deux mineurs Jean-Georges-Prospere et Jean-Baptiste-Victor les Hourt, à la vente par adjudication publique, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, d'un bâtiment formant une maison d'habitation, située dans la ville de Luxembourg, rue du Curé, derrière la maison même rue, cotée n° 424, appartenant au s^r Griblot, tailleur d'habits, ayant d'un côté Gerard Molitor, menuisier, et Jeanne Molitor, marchande de modes, tous les deux en cette ville, de l'autre, le sieur Michaëlis, ébéniste, en la même ville, donnant d'un bout sur Jean-Pierre Lochetter, couvreur en ardoises, à Luxembourg, et de l'autre sur la cour.

Dans cette vente sera compris le droit de jouir en commun avec le possesseur de ladite maison de devant; 1° de ladite cour; 2° de l'entrée; 3° de la citerne; et 4° des lieux d'aisances.

La vente aura lieu dans l'étude du notaire soussigné, rue du Palais-de-Justice, n° 297, à Luxembourg, elle sera faite à crédit et sous des conditions très-favorables, dont les amateurs pourront prendre connaissance chez M. le juge-de-paix susdit et en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 25 août 1837.

LECLERC, Notaire.

JEUDI, 7 septembre, à deux heures de l'après-midi, sieur François Schloesser, curé à Besch, en Prusse, vendra publiquement, en l'étude du notaire BAASEN, Grand'rue, n° 124, à Luxembourg, sa MAISON avec TANNERIE et dépendances, sis au GRUND, rue des Tanneurs, entre le sieur Jacques Schloesser de deux côtés.

BAASEN.

LUNDI, 11 septembre, à deux heures de relevée, en l'étude de maître BAASEN, notaire, Grand'rue, n° 124, à Luxembourg, sieur André FISCHER, pelletier-chambriseur, audit lieu, fera vendre aux enchères et à qui plus, une MAISON D'HABITATION avec TANNERIE, sise au PAFFENTHAL, rue des Tanneurs, n° 61, ville basse de Luxembourg.

BAASEN.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE

DE

MARCHANDISES, MEUBLES, VINS ET EAU-DE-VIE,

pour cause de décès.

LUNDI, 28 août courant, et jours suivans, il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, à l'adjudication publique, aux plus offrans, à trois mois de crédit :

- 1° D'un fond de commerce de fer et de poterie, savoir : 60,000 livres des Pays-Bas de fer, outils de forge et de labour, fourneaux et pots de différentes dimensions et grandeurs.
2° D'un très-beau mobilier, consistant en argenterie, canapés, armoires, glaces, pendules, linge de corps et de table, literie et batterie de cuisine.
3° Diverses espèces de vins, savoir : 110 barils (12 foudres) vin de Moselle, crû des années 1825, 1834 et 1835; plusieurs pièces de vin de Bar, Bourgogne et Bordeaux, et
4° 3 barils eau-de-vie de lie de vin de 1825.

Le tout provenant de la succession de la Dame Anne-Catherine REMY, veuve en premières nocces du sieur Bouchholtz, décédée épouse en secondes nocces du sieur Neuberger, marchand de fer, à Luxembourg.

La vente se fera à la requête de M. J.-J. SUSS, marchand de fer et propriétaire audit lieu, en sa qualité de tuteur des enfans mineurs de ladite défunte; elle aura lieu dans la maison mortuaire, faisant le coin de la grand-rue, n° 170, et jours et heures ci-après fixés, savoir :

- Lundi, 28 août, à neuf heures du matin, meubles.
Mardi, 29 août, à neuf heures du matin, id.
Mardi, 29 août, à deux heures de relevée, vins.
Mercredi, 30 août, à dix heures du matin, marchandises.
Jeudi, 31 août, à neuf heures du matin, meubles.
Vendredi, 1^{er} septembre, à neuf heures du matin, vins.
Samedi, 2 septembre, à dix heures du matin, marchandises.

Luxembourg, le 15 août 1837.

J. FUSCK, notaire.

VENTE

PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

DE

BIENS IMMEUBLES.

SITUÉS A FEULEN ET BANS VOISINS.

A la requête de MM. Valentin GENGLER, propriétaire à Schandel, et Jean-Pierre BERNIS, propriétaire à Niederfeulen, arrondissement de Diekirch, province de Luxembourg, tuteur et subrogé tuteur des enfans mineurs de feus le S^r J. H. ELSER, propriétaire-tanneur, et dame Elisabeth GENGLER, son épouse, de Niederfeulen, il sera procédé, le 29 AOÛT prochain, par le ministère du soussigné notaire, conformément à la loi du 12 juin 1816, en la demeure dudit sieur BERNIS, à la vente par adjudication publique, à plusieurs années de crédit, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles délaissés par lesdits conjoints ELSER, situés tant audit Feulen qu'au ban dudit lieu et bans voisins, consistant en :

A. Une VASTE MAISON D'HABITATION, sise audit Feulen, couverte en ardoises, avec deux granges, écuries, hangards, cour, place et jardin, tenant ensemble à la route d'Ettelbruck à Bastogne, actuellement en construction; le tout dans un bon état de réparations.

B. Quatre MAISONS, sises au même lieu, dont trois, connues sous les noms de Hengen, Mentges et Zolletten, tiennent ensemble, et la quatrième, dite Welschen, possède jardin et place.

C. Une belle et grande TANNERIE, couverte en ardoises, avec moulin à tan, moulin à huile, deux scieries, distillerie et caves, contenant au rez-de-chaussée trois grandes places, au premier étage deux et au deuxième un seul grenier ou magasin, d'une capacité au moins de 10,000 bottes d'écorces, construite à la moderne en 1826, dans un pré clos avec étangs, d'une contenance de 2 hectares 79 ares 40 centiares, situé audit Feulen.

- D. 10 hectares 64 ares 81 centiares de PRÉS.
E. 0 " 38 " 65 " JARDINS.
F. 30 " 07 " 20 " TERRES LABOURABLES.
G. 83 " 99 " 40 " HAIES A ÉCORCES, dont chaque année on fait l'exploitation d'une partie.
H. 7 " 53 " 50 centiares de BOIS.
I. 20 " 77 " 80 " PLANTS DE BOIS, HAIES A ÉCORCES et TERRES SARTABLES.

Lesquels biens seront vendus soit en masse soit par lots, et confèrent à l'acquéreur de la totalité, la qualité d'éligible au Sénat. A s'adresser, pour plus amples renseignemens, soit à messieurs les tuteurs ou au soussigné notaire.

Ettelbruck, le 12 juillet 1837.

SALENTINX, not.

REZ-DE-CHAUSSEE A LOUER

avec écuries, cave et grenier; s'adresser à M. KOCH, Grand'rue.